René Galinier accusé de racisme, le procureur demande le maintien en détention

17/08/2010 à 15h06

René Galinier devra-t-il rester en prison ? C'est ce que souhaite en tout cas l'avocat général de la Cour d'appel de Montpellier qui a requis mardi le maintien en détention du septuagénaire. A 73 ans, il est suspecté d'avoir blessé par balles, le 5 août, deux femmes qui s'étaient introduites par effraction dans sa maison de Nissan-lez-Enserune, dans l'Hérault.

Devant la cour, le président de la chambre d'instruction a relu les déclarations de René Galinier recueillies le 5 août par la police, le jour des faits : "j'étais en danger, j'avais peur… j'étais en danger avec cette sale race, je suis devenu raciste… on est obligé de s'armer… si la justice faisait son boulot", avait-il notamment déclaré.

Pas de "légitime défense"

Selon avocat général Laurent Bebon, la légitime défense n'est pas constituée dans cette affaire. **Il demande donc la confirmation de la détention afin que "les passions s'apaisent"** autour de cette affaire qui a été très médiatisée.

Me Josy-Jean Bousquet, l'avocat du suspect, a lui demandé la remise en liberté sous contrôle judiciaire de son client, estimant qu'il n'y avait pas de trouble à l'ordre public et que la reconnaissance ou non de la légitime défense était une décision qui revenait au parquet. Il a ajouté qu'il n'y avait pas de risque de réitération des faits et que son client offrait toutes les garanties de présentation devant la justice, rappelant son âge et le fait qu'il est malade.

Les deux femmes blessées avaient été hospitalisées l'une à

Béziers, l’autre à Montpellier. Leurs jours ne sont plus en danger, a-t-on appris lors de l’audience.

Europe 1 (merci à Latine)